

INFO REAU



DESTINATION

RÉAU

OCTOBRE 2011

N°16

LE COMITE DE REDACTION DE L'INFO REAU

Le comité de rédaction est un regroupement de personnes bénévoles, qui se réunit pour réaliser le bulletin municipal.

Il est ouvert à tous les habitants.

Vous avez des idées, vous souhaitez vous investir et participer en fonction de vos compétences, pour écrire des articles, réaliser des interviews, de façon régulière ou ponctuelle.

**N'attendez pas,
venez nous rejoindre.**

Notez que la prochaine réunion se tiendra en mairie le

**Lundi 10 octobre 2011
à 9h00**

PARTICIPANTS :

AUZET Alain
BEAUJOUAN Roseline
BOEY Christian
BONILLO Christelle
CONSTANT Nathalie
DAVID Dominique
DAGUET Christiane
FOUGERON Sonia
GAUTHIER Loïc
HERY Jacques
MARTIAL Laurent
PADUA Elisabeth
RICHARD Laurence
ROZENTALIS Natacha
SABOURAULT Séverine

Pour y participer :

Contactez Sonia en mairie au 01.60.60.90.03

Ou : mairie.de.reau.sfougeron@orange.fr

SOMMAIRE

LA VIE A REAU	PAGE 4
INFOS DE SENART	PAGE 11
LA GALERIE DES PORTRAITS	PAGE 13
LA RUBRIQUE DES ENFANTS	PAGE 15
LE CARNET DE REAU	PAGE 16
LE BON COIN	PAGE 16
BREVES	PAGE 17
DOSSIER	PAGE 18
ENVIRONNEMENT	PAGE 19
REAU PRATIQUE	PAGE 26
AGENDAS	PAGE 27



Chères Réaltaises, chers Réaltais,

Après quelques semaines de vacances bien méritées pour la plus grande part d'entre nous (pas toujours ensoleillées je vous l'accorde) ; après une rentrée des classes réussie pour les enfants et la reprise du travail pour les plus grands, nous voilà repartis pour une nouvelle année scolaire.

Le personnel communal et les élus étant en effectif réduit pendant les mois d'été, l'activité s'en est trouvée quelque peu ralentie.

Pour autant, les différents dossiers ont été suivis. C'est ainsi, pour ne citer que quelques exemples, que nous avons consacré beaucoup d'énergie à essayer d'accompagner au mieux les modifications occasionnées du fait de la reprise du transport scolaire par le Conseil Général, que nous avons lancé la procédure de désignation d'un bureau d'étude chargé de modifier le Plan Local d'Urbanisme ou encore travaillé à minimiser l'impact de différents équipements dont la commune a « hérité » future plateforme de compostage, quai de transfert et déchèterie et le Centre Pénitentiaire Sud Francilien, le Président de la République a honoré de sa venue le 13 septembre. Certains d'entre vous ont pu le visiter le 24 septembre et il verra les premiers détenus arriver dans le courant du mois d'Octobre.

Comme vous le constaterez dans les pages suivantes, de nombreux travaux ont aussi été réalisés durant l'été et d'autres vont être engagés très prochainement.

Dans la continuité, les mois à venir vont être mis à profit pour définir le programme de travaux qui sera proposé au budget 2012.

Le concours des Maisons Fleuries, dont les lauréats seront primés en Janvier 2012, lors de la cérémonie des vœux, a été un succès.

Le mois de septembre a connu la première édition de « DESTINATION REAU », évènement organisé conjointement par différents acteurs de la commune, qui a rassemblé beaucoup de visiteurs, et que nous avons bien l'intention de renouveler l'année prochaine en l'améliorant encore.

D'autres services sont en cours d'étude, comme par exemple la ré-ouverture de la bibliothèque municipale ou encore la mise en place d'une garderie le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Malheureusement, nous devons également consacrer beaucoup de temps à régler des problèmes récurrents : rassemblements de motards au Plessis-Picard, invasion de gens du voyage fin août et nuisances dues à l'activité d'aéromodélisme à VILLAROCHE.

Néanmoins, nous avons bon espoir de solutionner ces problèmes dans les mois qui viennent.

Je vous laisse donc feuilleter ce nouvel INFO REAU, et vous donne rendez-vous à l'occasion du prochain numéro bien sûr, mais pourquoi pas aussi en Mairie ou au détour d'une rue dans la commune...

A très bientôt

Alain AUZET,

Maire de REAU



DESTINATION REAU

Samedi 17 et Dimanche 18 Septembre, la commune a vécu la première édition d'un nouvel événement : DESTINATION REAU

En appui des Journées Européennes du Patrimoine, plusieurs « acteurs locaux » ont en effet décidé d'ouvrir leurs portes au public.

C'est le cas des Macarons fondants de REAU, de la Ferme de la Carrière, de l'auberge LE REAU, du Musée SAFRAN mais également de la commune qui a ouvert l'église.



Un grand merci à Madame Joëlle HUMBLLOT pour son aide.



DESTINATION REAU

Afin de rendre la journée du dimanche encore plus festive, les co-organisateurs avaient affrété pour l'occasion un petit train touristique, qui a sillonné REAU au gré des différents sites.



VELOFOLIES



La date du dimanche était aussi celle choisie par l'Association des anciens de l'Ecole de REAU pour le traditionnel vide-grenier,

et par le SAN pour une nouvelle édition des VELOFOLIES.



VIDE GRENIER

Les exposants de la brocante ont néanmoins regretté une trop faible affluence, probablement due au temps un peu morose, et qui les a d'ailleurs contraint à « remballer » prématurément.

En dépit d'une météo un peu capricieuse, l'évènement fut un réel succès : plus de 200 personnes ont visité l'église, plusieurs milliers de visiteurs sont allés au Musée Safran. Les Macarons de REAU ont fait le plein, tout comme le petit train et la Ferme de la Carrière.

De nombreux commentaires positifs ont été rapportés et il est fort à parier que, dans ces conditions, nous renouvelions l'opération en 2012, en y apportant bien sûr quelques améliorations.

Nous tenons à remercier tous les acteurs qui ont contribué à la réussite de cette manifestation et particulièrement Harmony DELHAYE qui en a pris en charge la coordination.



VISITE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE AU CENTRE PENITENTIAIRE

Mardi 13 septembre, le Président de la République a effectué une visite du Centre Pénitentiaire Sud Francilien, implanté sur notre commune, accompagné du Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Monsieur Michel MERCIER.

Il a été accueilli à 10h50, à son arrivée, par Alain AUZET, Maire de REAU, puis a effectué une visite des installations, rencontré les personnels, avant de prononcer un discours dans le gymnase du Centre.

A cette occasion, la Préfecture avait sollicité la commune afin de prendre les mesures de sécurité habituelles dans ce genre de déplacement.

La circulation et le stationnement ont notamment été perturbés toute la matinée du 13 septembre.

Nous adressons nos remerciements aux Réaltaises et Réaltais pour leur patience et leur compréhension.



GENS DU VOYAGE

La commune a connu une nouvelle invasion des gens du voyage, au début du mois de septembre, près de la SNECMA. Monsieur le Maire s'est déplacé le dimanche pour constater l'implantation et a écrit à Monsieur le Préfet de Seine et Marne, pour lui demander de bien vouloir procéder à l'expulsion sans délai des contrevenants.

Monsieur le Préfet a immédiatement pris un arrêté d'expulsion, lequel n'a malheureusement pas pu être mis en œuvre, compte tenu d'un accord passé entre les gens du voyage et des élus des communes avoisinantes.

Un accord a néanmoins été trouvé pour un départ au plus tard le Dimanche 11 septembre.

La municipalité tient à remercier Monsieur le Préfet pour sa détermination afin de trouver une solution rapide à cette situation.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les lauréats au concours des maisons fleuries sont :

- 1er Madame RAYNAL Françoise
- 2ème Madame BERNARD Marylise
- 3ème Madame RICHARD Marie-Hélène
- 4ème Madame PERREAU Françoise



Les prix seront remis lors de la cérémonie des vœux du Maire en janvier 2012.

DEPART DU PÈRE COLY

Le 25 juin 2011, le Père COLY Robert, curé de la Paroisse de Réau a célébré la dernière messe à Réau, car il vient d'être nommé dans une autre paroisse. Hélas pour nous !

Bonne route Père COLY

Et souhaitons la bienvenue au père Fernandez

JOURNEE PORTES OUVERTES AU CENTRE PENITENTIAIRE

Samedi 24 septembre, une visite du Centre Pénitentiaire Sud Francilien a été organisée par le SAN de Sénart et l'établissement, à destination des habitants des communes de Sénart.

Afin de permettre une visite dans des conditions optimales, un nombre maximum de 300 visiteurs avait été défini, dont 100 places réservées aux habitants de REAU.

De nombreux (ses) Réaltais (ses) y ont assisté.

Il s'en est suivi un débat durant environ une heure, en présence notamment de Monsieur Pascal VION Directeur du Centre, de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Melun et de Monsieur le Procureur de la République de Melun, qui ont ainsi pu répondre aux questions des personnes présentes.



APPEL AUX DONS POUR LA BIBLIOTHEQUE

La commune envisage de ré-ouvrir prochainement la bibliothèque. Ne disposant pas d'un patrimoine de livres très important, nous devons doter la bibliothèque de nouveaux ouvrages. Parallèlement à ces acquisitions, il nous a paru intéressant de lancer un « appel aux dons de livres ». Ainsi, si certaines personnes ont des livres dont elles souhaitent se défaire, nous serions ravis de leur offrir une « seconde vie » au sein de la bibliothèque municipale, pour le bonheur du plus grand nombre. Ils seront à déposer en Mairie.



SOCIAL

MANDAT DE NOEL

Comme l'année précédente, l'attribution du mandat de Noël est soumise à condition de ressources.

Pour une personne seule le montant du revenu brut mensuel ne doit pas dépasser 2000 €.

Pour un couple, le montant du revenu brut mensuel ne doit pas dépasser 2500 €.

(revenu brut mensuel = revenu brut déclaré avant abattement sur votre feuille d'imposition (revenus 2010) divisé par 12 mois)

Pour bénéficier de ce mandat de Noël 2011, nous demandons aux personnes âgées de 65 ans et plus, y compris celles qui en bénéficiaient déjà précédemment, de déposer auprès du secrétariat de la mairie, une copie de leur avis d'imposition sur les revenus 2010 **avant le 14 novembre 2011**, ceci afin de nous permettre d'établir la liste des bénéficiaires pour Noël 2011.

THE DANSANT DU 27 septembre

La commune avait invité les personnes âgées de 60 ans et plus à un thé dansant dans les locaux des « Macarons de Réau » le mardi 27 septembre.

En raison du trop faible nombre d'inscrits (seulement 11 personnes), il n'a pas été possible de maintenir la prestation prévue par la Commune et les « Macarons de Réau ». Nous avons donc été dans l'obligation d'annuler cet après midi dansant. Nous adressons nos excuses aux personnes qui s'étaient inscrites et qui n'ont pas pu profiter de ce divertissement.

Nous regrettons vivement que ce moment de convivialité offert dans le cadre des animations menées pour pallier la solitude et l'isolement, ait suscité aussi peu d'intérêt auprès des personnes concernées.

REPAS PORTAGE

Nous rappelons que la commune propose un service de portage de repas, pour les personnes âgées, ou des personnes rencontrant des problèmes de santé.

Les repas sont fabriqués par notre prestataire de repas de cantine ; les menus et le grammage sont adaptés à des adultes.

Le tarif du repas est de 3,92€ et n'est pas soumis à condition de ressource, et est livré à votre domicile avant midi.

Pour bénéficier de ce service, il convient de s'inscrire auprès du secrétariat de mairie.

BON COMBUSTIBLE HIVER 2011 - 2012

Chaque année le CCAS octroie des bons de combustibles aux personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées à Réau sous conditions de ressources.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Fournir un avis d'imposition sur les revenus 2010
- Copie des factures de chauffage (EDF, bois, Fuel...) de septembre 2010 à septembre 2011

Faire une demande écrite auprès du secrétariat du CCAS pour la première année, les années suivantes la demande est reconduite sur simple transmission en mairie d'une copie de l'avis **d'imposition et des factures de chauffage de l'année.**

Un seul bon de chauffage est attribué par foyer et pour une habitation principale. Le montant de ce bon est déterminé en fonction du quotient familial obtenu comme suit :

Peuvent prétendre à ce bon :

- Les personnes vivant seules et ayant un revenu brut mensuel maximum de 1500 €
- Les personnes en couple et ayant un revenu brut mensuel maximum de 2000 €

Rappel : le revenu brut mensuel correspondant au Revenu brut déclaré avant abattement : 12 mois

La participation du CCAS ne pourra en aucun cas être supérieure à 50 % du montant des frais de chauffage engagés.



FORUM DES ASSOCIATIONS

Pour la deuxième année consécutive, le forum des associations s'est déroulé le 03 septembre 2011 dans la salle des fêtes de la commune.

Cette rentrée associative s'annonce sous de beaux jours pour l'ensemble des réaltais, puisqu'en plus des associations déjà existantes, une association de judo-jujitsu se crée et deux autres (course et taekwondo) devraient voir le jour prochainement.

N'hésitez pas à prendre part aux nombreuses activités sportives et de loisirs qui vous sont aujourd'hui proposées afin de contribuer au dynamisme de notre commune :

Qi Gong
Football
Vitadance
Vis ta forme
Judo-Jujitsu
Club de cartes
Golf ...



COMITE DES FETES

FETE COMMUNALE

Malgré un magnifique après-midi ensoleillé, la kermesse n'a pas eu de franc succès.

Heureusement, ce ne fut pas le cas pour la soirée orientale.

Les participants ont pu assister à un très beau spectacle dans une ambiance chaleureuse.

Le tout suivi du traditionnel défilé et du feu d'artifice tiré sur le stade.



LOTO

Un après-midi sympathique.

Dimanche 25 septembre, le loto s'est déroulé comme

chaque année avec une bonne participation et le beau temps était présent aussi.

De nombreux lots ont pu être remportés à la joie des participants.

Merci aux bénévoles qui nous ont donné un coup de main lors de cette journée.



LE FOIN DE REAU

Le festival le Foin a rassemblé pour sa quatrième édition plus de 300 personnes samedi 24 septembre autour de concerts jazz, hip hop et rock, de performances artistiques, d'exposition de photos, de peintures, de sculptures et d'installations.



SCOLAIRE

Rentrée scolaire : lundi 5 septembre 2011

EFFECTIF SEPTEMBRE 2011

L'école de la Colombe compte un effectif de 124 élèves pour la rentrée de septembre, répartis de la façon suivante :

- Classe de Madame PEREZ : 17 enfants de petite section et 7 enfants de moyenne section
- Classe de Madame LARRODÉ : 9 enfants de moyenne section et 16 enfants de grande section
- Classe de Madame DRÉCOURT : 14 enfants de CP et 18 enfants de CE1
- Classe de Madame BURLE : 9 enfants de CE1 et 15 enfants de CE2
- Classe de Madame MONTEBAULT : 20 enfants de CM1 et 9 enfants de CM2

TRAVAUX D'ÉTÉ

dans la cour de l'école.

Trois jeux ont été peints pendant les vacances d'été.

Des caillebotis ont également été posés autour des arbres.

Achèvement du revêtement dans la cour de l'école devant l'ancienne bibliothèque.

Peinture suite aux dégâts des eaux dans la classe de maternelle.



VACANCES SCOLAIRES 2011-2012

Vacances de la Toussaint :

Du vendredi 21 octobre au soir

Au mercredi 2 novembre au matin

Vacances de Noël :

Du vendredi 16 décembre

Au mardi 3 janvier au matin

Vacances d'hiver :

Du vendredi 17 février au soir

Au lundi 5 mars au matin

Vacances de printemps :

Du vendredi 13 avril au soir

Au lundi 30 avril au matin

Vacances d'été : jeudi 5 juillet au soir

RESTAURATION SCOLAIRE

La municipalité a passé en juin 2011 un marché de restauration scolaire avec la société O.C.R.S.

La commission des Affaires Scolaires a attaché une importance toute particulière aux critères environnementaux :

- l'origine des produits et l'empreinte environnementale du circuit de distribution (rien ne sert de faire venir des fruits d'Amérique du Sud lorsque l'on peut trouver les mêmes en Espagne par exemple).
- La politique « développement durable » mise en place dans l'entreprise par le prestataire retenu
- L'approvisionnement chez quelques producteurs locaux (Seine et Marne et Essonne)
- Il a été décidé que chaque semaine, un repas BIO sera servi à nos chers bambins.

Par ailleurs, le prestataire s'est engagé à intégrer davantage d'animations tout au long de l'année.

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX

Garderie du matin de 7h30 à 8h45 : 2,00€

Cantine de 11h45 à 13h20 : 2,95€

Garderie du soir de 16h30 à 18h30 : 2,00€

Etude surveillée de 16h30 à 17h45 : 2,75€

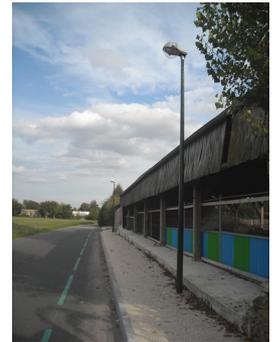
Garderie après étude de 17h45 à 18h30 : 1,00€



TRAVAUX

Les mois d'été sont l'occasion pour bon nombre d'entre nous de profiter de congés bien mérités. Pour autant, l'activité de la commune ne s'arrête pas, et de nombreux travaux ont été réalisés pour l'amélioration de nos conditions de vie :

- Emoussage du toit de l'église
- Pose de clôtures autour de la station de pompage d'Esseaune et autour des services techniques
- Travaux de peinture en mairie
- Étanchéité du toit de la salle des fêtes et remplacement du bardage bois
- Création d'un passage pour piétons rue d'Ourdy et traçage à différents endroits de la commune
- Pose de candélabres route de Villaroche et chemin du savoir
- Remplacement de la signalisation d'interdiction aux poids lourds sur le pont du TGV en approche d'Ourdy
- Pose de coussins berlinois (ralentisseurs), rue Frédéric Sarazin près du monument aux morts et rue d'Ourdy près de la ferme de la Carrière



Les mois qui viennent verront la réalisation de nouveaux travaux :

- Déplacement et pose de certains panneaux d'entrée de ville
- Pose d'un visiophone au portail de l'école
- Installation d'un récupérateur d'eau dans la cour de l'école
- Création d'une aire de jeux pour enfants à Ourdy
- Aménagement de l'entrée de Villaroche, en provenance de Limoges-Fourches

PLAN HIVERNAL

Un plan de salage des routes communales a été établi. Il détermine la liste des routes qui seront salées si ces dernières sont considérées dangereuses :

- Rue Frédéric Sarazin
- Route de Villaroche
- Cour de l'école
- Tout le parcours du car scolaire



LE SAN C'EST QUOI ?

Réau notre village fait partie du SAN de Sénart,

Après avoir évoqué les événements qui ont présidé à la création du SAN de Sénart dans le précédent info Réau, nous rappellerons les compétences, c'est-à-dire les attributions que le SAN détient.

Compétences transférées par les communes

Développement économique et emploi

- Animation du Conseil d'Orientation du Développement économique
- Gestion de la Pépinière d'entreprises
- Montage et pilotage de projets européens en partenariat avec l'ENTP (Plate-forme Européenne des Villes Nouvelles)
- Accueil des entreprises et coordination des actions menées en partenariat avec l'EPA et la Maison de l'Emploi et de la Formation
- Gestion de la banque de données économiques

Transports publics

- Au côté du STIF, autorité organisatrice des transports publics en Ile-de-France,
- organisation des transports urbains
- Gestion des parcs de stationnement régional et des gares routières de Cesson, Combs, Lieusaint-Moissy, Nandy-Savigny
- Gestion des abris-voyageurs



Espaces publics intercommunaux

- Entretien des parcs d'activités économiques
- Entretien des voiries
- Espaces verts
- Liaisons douces
- Eclairage public d'intérêt commun



Politique de la Ville

- Animation et pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- En matière de prévention/sécurité, animation et pilotage du Contrat Local de Sécurité,
- Financement et partenariat avec la Mission Locale, le centre d'hébergement et de réadaptation sociale Le Relais,
- Logements des jeunes,
- Gestion des terrains d'accueil des gens du voyage,
- Coordination du réseau des médiateurs,

Gestion des réseaux

- d'assainissement (eaux usées et pluviales)
- d'eau potable
- des infrastructures de télécommunications

Environnement

- Gestion des rus
- Valorisation et protection des espaces naturels d'intérêt commun
Réserve Naturelle Régionale du Follet
- Mise en place et suivi de Chartes de Qualité Environnementale dans les parcs d'activités et logements



LE SAN C'EST QUOI ?

Education, culture, sport et solidarité

- Soutien aux collèges et lycées, au sport de haut niveau, à la formation, aux associations et aux projets à vocation intercommunale
- Développement du site universitaire
- Financement et partenariat avec la Scène Nationale de Sénart
- Manifestations intercommunales (marathon, Vélo folies, Défi sportif inter-entreprise, forum des étudiants et Fête du Carré)
- Relations internationales et coopération décentralisée
- Programme d'actions autour de la musique, la lecture, le jeu



Compétences de droit

Ce sont les actions d'intérêt commun gérées par le San

Programmation

- Etudes générales et observatoire urbain (urbanisme, logement, transports...)
- Relations contractuelles avec l'Etat : équilibre emplois/ logements/ équipements

Urbanisme

- Suivi de la révision du Schéma Directeur d'Ile-de-France
- Suivi des dossiers de Z.A.C., des opérations de plus de 30 logements et parcs d'activités : avis sur les dossiers, délivrance des permis de construire)

Equipements

Cette compétence de droit du San de Sénart consiste à réaliser des équipements de superstructures rendus nécessaire par l'urbanisation, qu'ils soient scolaires, sportifs, culturels ou sociaux.

Il s'agit plus particulièrement de la maîtrise d'ouvrage (programmation, étude et réalisation) des équipements :



Les équipements reconnus d'intérêt communal sont remis en gestion aux communes.

Le San de Sénart publie le rapport d'activité de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées.

En Bref...

Le SAN a de multiples attributions. Celles-ci vont encore évoluer. A la fin de cette année, le périmètre géographique de cette intercommunalité va être figé.

MESSAGE DU SAN AUX HABITANTS :

Si vous rencontrez des difficultés par rapport aux différents services de téléphonie, internet et télévision, nous vous informons que les opérateurs sont les seuls compétents et en mesure de rétablir leurs signaux.

En effet, au titre de la Lesic, le SAN gère uniquement les infrastructures de communication électronique (fourreaux).

Les câbles, armoires de rue, supports de signal restent la propriété des opérateurs.



LA GALERIE DES PORTRAITS

Chaque trimestre, nous vous présentons des personnes du village.

Dans ce numéro, nous continuons la galerie des portraits de nos élus.

Dans le prochain, nous démarrerons la présentation du personnel communal.

Christian BOEY Conseiller municipal

Né à Paris en 1947, il a vécu la plupart du temps à Melun et a rejoint Réau en 1982.

Il a commencé à travailler à l'âge de 17 ans.

En 1989, il est devenu élu suite à un concours de circonstances (il manquait une personne pour compléter une liste) et le restera pendant 6 ans. Il a dû arrêter car cela devenait difficile de concilier le travail, la vie personnelle et son poste au conseil municipal.

Il a été également Président de Réau Sport Loisirs et vice président du comité des fêtes pendant 5 ans.

Il a participé à la mise en place de la première brocante de Réau et au premier feu d'artifice.

En 2008, il s'est présenté aux élections, car il aime penser aux autres et parce qu'il tient à sa commune et a été élu.

En mairie, il est en charge du suivi et de la bonne réalisation des travaux et travaille avec le responsable de l'urbanisme. Il est vice-président de la commission travaux/accessibilité, afin d'organiser au mieux le parcours pour l'accès aux personnes handicapées. Il fait parti également des commissions suivantes : affaires scolaires (participe aux conseils d'école) ; de l'information/communication. Il est le représentant de la commune au Syndicat Intercommunal d'Electrification de Seine et Marne.

Il souhaite rappeler que sans le personnel de mairie, les tâches seraient très difficiles à accomplir pour les élus.

Portrait en quelques mots.

Marié
4 enfants
Etudes d'électricien industriel
Retraité

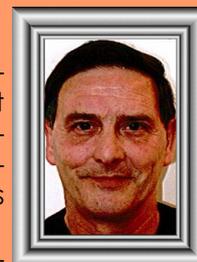
Du signe du capricorne ascendant scorpion, il est fonceur, déterminé, volontaire mais toujours de bon cœur.

Il aime la variété française (Johnny Hallyday, Claude François). Mais il a surtout une passion pour les serrures et les cadenas. Il aime les collectionner et découvrir leur fonctionnement. Il aime bricoler, la lecture et les vieux films.

Sa fierté et sa réussite, c'est d'être arrivé là où il est grâce au soutien de sa femme.

Pour Réau

Sa devise : « il faut se battre pour que Réau reste Réau, petit village rural et ce malgré l'invasion et l'entourage des grandes villes ».





INFO REAU

DEVINETTE

Un homme a fait tomber son billet de 30€ de l'autre côté d'une rivière qui est infestée de crocodiles, de piranhas et de requins.

Il n'y a aucun moyen pour la traverser. Comment fait-il ?

Réponse :

Un billet de 30€ ça n'existe pas.

La maîtresse interroge Willy.

-Willy, nous allons voir si tu as bien révisé. Dis-nous ce que tu sais des hommes préhistoriques.

- Euh... Les hommes préhistoriques avaient des enfants très chanceux.

- Très chanceux ? Pourquoi ça ?

- Parce que l'école n'avait pas été inventée.

Andréa, Laura R, Ianis

Réalisé par les élèves de l'école de la Colombe avec la participation des enseignantes.



BLAGUE

MICRO-CRECHE

Imaginaire et création à la mini crèche

Les artistes en herbe expérimentent formes, outils (bouchons, éponge, morceau de carton, peignes...) et matières (semoule, sable, paillettes, collages...).

Leurs réalisations sont exposées à la mini crèche.



ETAT CIVIL

NAISSANCES :



Noémie D'ANGELO
11/06/2011

Alicia DE BRITO AURAUJO
10/06/2011

Inaya MEKDAL 10/06/2011

Nolan SBORDONE 29/06/2011

Mathis ROUX 13/08/2011

MARIAGES :



Sébastien ROUX
et Marie-Christiane
NDOME MOUNI le 18/08/2011

Lionel FERRAND et Carole
GODEAU le 27/08/2011

DECES :



Léonie SZLAVIK
née RETAIL
29/07/2011

Madeleine POUSSAIN née
RIVIERE 29/07/2011

Michel PIC 28/08/2011

Amélie MONNERIE née
ROUGIER 11/09/2011

Emilie DESMOUCEAUX née
DURIEUX 05/09/2011

Colette DUPRE nous a quitté.

Elle a marqué de son empreinte la vie de notre commune, par son immense et constante implication.

Tout d'abord en faisant partie du personnel communal. Mais également en tant que membre du bureau du comité des fêtes.

Plus récemment, elle avait intégré le club des anciens de MOISSY/REAU, ainsi que le club de loisirs de REAU.

Et puis, elle était régulièrement d'une aide précieuse pour la commune, notamment à l'occasion des cérémonies officielles ou encore du Marathon de Sénart.

Son souvenir restera à jamais gravé dans nos mémoires et dans nos cœurs, pour nous montrer le chemin à suivre, le chemin du partage, de la convivialité, de la simplicité, tout ce qui fait qu'un être humain ordinaire est capable d'accomplir une œuvre extraordinaire.



LE BON COIN

C'est une nouvelle rubrique, dans laquelle vous pouvez faire circuler des informations entre réaltais.

“

**Il s'agit de biens et de services
non payants ou de propositions d'emploi.”**

Exemple : je donne des plants de tomates, je propose d'échanger des cours d'anglais contre des cours de musique, co-voiturage ...

Pour tout renseignement ou pour transmettre vos annonces vous pouvez contacter Sonia en mairie au [01.60.60.90.03](tel:01.60.60.90.03) ou bien par mail à mairie.de.reau.sfougeron@orange.fr

Donne un sèche linge



Les habitants interrogent les élus :

Question aux élus:

Question de Jeanne G. : « je propose aux élus d'organiser un concours de photos amateur sur le thème de Réau. Avec un prix spécial enfant. Les photos gagnantes seraient en première page de l'Info Réau. Qu'en pensez-vous ?

Réponse de Monsieur AUZET : Je trouve l'idée plutôt bonne et propose de la soumettre à l' élu en charge des animations. Les photos primées pourraient en outre faire l'objet d'une exposition chaque année.

Conseils municipaux

Lors de sa séance du 7 juin, le Conseil Municipal :

- Décide de mettre le Plan Local d'Urbanisme en modification
- Adopte une motion demandant de stopper l'exploration et l'exploitation de gaz et huile de schiste, en attendant que les résultats d'expertise soient connus et qu'un débat public sur le sujet soit organisé
- Modifie les conditions d'inscription à l'école, pour les enfants de moins de 3 ans et pour les enfants extérieurs à la commune

Lors de la séance du 17 Juin, le Conseil Municipal :

- Désigne les délégués prenant part aux votes des élections sénatoriales

Lors de la séance du 7 Juillet, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer le prix du repas de cantine à 2.95 €, le prix du repas de portage à 3.92 €, et de maintenir les tarifs de garderie et de l'étude surveillée.
- Désigne le bureau d'étude chargé de réaliser le projet de dossier de demande en vue d'un contrat triennal de voirie pour la rue Frédéric Sarazin.

Collecte des déchets :

Nous vous rappelons que la sortie des bacs doit s'effectuer la veille au soir à partir de 18h, et vous demandons de bien vouloir les rentrer dans votre propriété une fois la collecte effectuée.



EGLISE SAINT JULIEN DE REAU

UN PEU D'HISTOIRE ...

L'église de Réau date du XIII^{ème} siècle. Elle est inscrite au registre des Monuments Historiques depuis 1926. Elle fut construite par les moines bénédictins de l'abbaye de Saint Père de Melun dont dépendait la Seigneurie de Réau.

La paroisse de Réau était alors rattachée au diocèse de Sens, alors que les autres communes des environs relevaient du diocèse de Paris.

A gauche en entrant dans le bâtiment, est scellé un petit bénitier de forme carrée sur lequel on peut lire l'inscription « *Dieu protège la commune de Réau* ». A chaque angle est gravée une des quatre lettres qui forment le mot « Réau ».

En vous retournant vous trouvez à votre gauche un tableau illustrant le miracle de Sainte Germaine : la légende raconte que cette femme aidait en secret les pauvres en leur apportant du pain caché dans son tablier ; elle fut hélas surprise par son mari tyrannique qui exigeait des explications sur la quantité de pain consommée, c'est alors qu'elle ouvrit son tablier et qu'à la place du pain

le mari ne

trouva que des roses...

A droite du chœur se dresse la statue de Saint Julien, saint patron de l'église. Il est invoqué pour guérir les maux de gorge.

A gauche du chœur, se trouve une statue de pierre de Vierge à l'Enfant (inscrite au registre des monuments historiques) datant du XVI^{ème} siècle. La tête de la statue a été cassée puis recollée au XIX^{ème} siècle, le collier de perles et le diadème qui l'ornaient ont tous deux disparu.

Sur le bas-côté, à gauche de la nef, on aperçoit un Christ appuyé sur la croix, remarquable sculpture de marbre blanc datant du XVII^{ème} siècle (inscrit au registre des monuments historiques).

En redescendant, une plaque indique que le dernier paroissien de la commune fut enterré, comme c'était l'usage pour les clercs ou les notables, dans l'église en 1771. Un cimetière devait entourer le bâtiment car de nombreux ossements furent découverts lors de travaux sur la place et dans la cour de la ferme attenante (ferme des saints Pères devenue propriété de la famille Garnot).

En regardant les yeux levés, on peut observer la petite statuette de bois doré de Saint Roch datant de la fin du XVII^{ème} siècle. L'église de Réau fut un temps consacré à ce Saint protecteur des épidémies. La légende dit que son chien (visible sur la statuette) guérit les jambes de Saint Roch en les léchant.

Une croix Saint Roch existait autrefois sur le chemin des mulets, actuellement érigée à l'entrée de la rue de Cramayel.

Au-dessus de nos têtes, dans une partie hélas inaccessible aux visiteurs, se trouve une cloche de bronze fondue en 1537 pour l'église Saint Julien de Réau en Brie, offerte à la paroisse par Pierre Chevalier, seigneur d'Eprunes. Cette cloche fut baptisée du nom de « Marye ». Le nom du couple donateur ainsi qu'une série de médaillons très finement fondus qui représentent la Vierge, les Evangélistes, Saint Michel et Saint Nicolas y sont également gravés.

Tous les vitraux qui ornent le bâtiment furent endommagés par des bombardements durant la seconde guerre mondiale. Ils furent remplacés pour partie par les fonds versés au titre de dommages de guerre et par la commune. Ces vitraux sont d'un style abstrait et il est difficile d'imaginer qu'autrefois les vitraux du chœur illustraient les sept péchés capitaux et ceux de la nef les Rameaux, l'Ascension et la Pentecôte.



VOTRE MAISON A UNE HISTOIRE, COMMENT REALISER SA GENEALOGIE ?

Pour retracer l'histoire de sa maison, en connaître la date d'origine, les propriétaires successifs ou encore l'aménagement au fil des siècles, il y a plusieurs méthodes.

I-Recherches à partir des actes des notaires.

Commencez par lire votre acte de propriété, remis par le notaire lors de l'achat.

C'est une copie authentique. Pourquoi ce nom ? Elle est certifiée conforme à l'original appelé « minute » que vous avez signé et elle est revêtue par le notaire du sceau de la République Française.

La minute est conservée 75 ans dans l'étude du notaire qui l'a rédigé puis transférée aux archives départementales.

Les deux passages importants pour votre recherche sont les mentions :

- *Nom du précédent propriétaire.*

- *Nom et lieu de résidence du notaire* devant lequel a été passé l'acte précédent le votre *et sa date.*

Si cet acte a moins de 75 ans il vous faudra prendre contact avec le notaire dans l'étude duquel l'acte a été passé.

Les notaires, tenus au secret professionnel, ne peuvent communiquer les informations concernant le bien qu'aux personnes mentionnées dans le titre de propriété ou justifiant d'un droit sur le bien.

Vous devrez donc lui communiquer votre titre de propriété.

Les actes de plus de 75 ans doivent être archivés aux archives départementales dans la série E.

En remontant ainsi d'actes en actes, vous pouvez remonter le temps et découvrir l'histoire de votre maison.

II-Recherches à partir du Cadastre.

Le cadastre est instauré sous Napoléon I^{er} par la loi du 15 septembre 1807, mais sa mise en œuvre plus tardive correspond au règne de Louis-Philippe. La documentation du cadastre « napoléonien » est conservée aux archives départementales dans la sous-série 3P.

Une rénovation cadastrale a eu lieu suite aux lois des 16 avril 1930 et 17 décembre 1941, qui préconisent la refonte générale des plans et la confection de nouvelles matrices.

La documentation du cadastre rénovée est conservée aux archives départementales dans la série W (réservée aux archives contemporaines).

Composition du cadastre :

- le plan parcellaire, c'est le découpage de la commune en sections et parcelles.
- l'état de section, c'est le répertoire des propriétés au moment de l'établissement du cadastre.
- la matrice, c'est l'enregistrement des modifications et des mutations relatives aux biens fonciers

Il faut donc commencer par consulter le registre « état de section » de la commune qui contient la liste des parcelles par ordre numérique avec les noms des propriétaires, au moment de l'établissement du cadastre.

Puis afin de connaître la liste des propriétaires de la maison, il faut consulter « la matrice des propriétés foncières » qui comporte une table alphabétique des propriétaires.

III-Recherches à partir de l'enregistrement.

L'enregistrement, c'est la transcription sur un registre public des actes civils ou judiciaires, ainsi que des déclarations de mutation, moyennant un droit perçu par le trésor public. Ces documents sont conservés aux archives départementales dans la sous-série 3Q.

Il permet de retrouver la date de l'acte notarié.

Avant la révolution : il faudra chercher dans « le contrôle des actes », sous série 2C.

Pour commencer votre recherche, il faut d'abord connaître le nom du bureau d'enregistrement.

Dans l'inventaire, vous trouvez la liste des communes et le renvoi au bureau d'enregistrement compétent.

Ensuite vous consultez la « Table des vendeurs et des acquéreurs »

Au nom de l'acquéreur, vous lirez aussi le nom du vendeur, la nature de la mutation (vente, successions), la date de l'acte, le nom du notaire, la date de l'enregistrement des actes et la nature du bien.

Si vous décidez de faire des recherches pour votre maison et que vous vous lancez dans une enquête longue, mais passionnante,

racontez votre parcours dans un prochain « info Réau ».



DOSSIER : Nos déchets

Nous croulons sous les déchets :



Nous avons produit à Sénart en 2010, **355 Kg d'ordures ménagères par habitant et 227 kg de déchets occasionnels (déchets verts, encombrants, apports en déchèteries) toujours par habitant.** Au niveau national, les chiffres sont de 391 kg d'ordures ménagères et 203 kg de déchets occasionnels (chiffres 2007 de l'Ademe). Outre la pollution qu'ils engendrent, les déchets ont un coût. Le coût de la collecte pour les déchets de Sénart assuré par le SICTOM de Sénart est de **132 € par habitant.**

Le Grenelle de l'environnement s'est fixé pour objectifs :

- de réduire les ordures ménagères de 7% par habitant d'ici 2014
- de porter à 75 % la part des emballages ménagers recyclés (63 % actuellement)
- de réduire à 15 % la part des déchets enfouis ou incinérés.
- de porter à 35 % le taux de recyclage en 2012 et à 45 % en 2015, pour les déchets ménagers et assimilés.

soit 83 € par habitant auquel il faut ajouter le coût de traitement et de l'élimination assurés par le SMITOM-LOMBRIC de 86,43 € la tonne pour Sénart, soit un coût de 49 € par habitant et par an soit un coût total de 132 € par habitant.

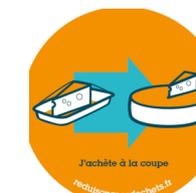
Le financement de la collecte et du traitement est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui fait partie des impôts locaux et qui représente à Sénart plus de 108 € par habitant.

A Sénart, ces dernières années le poids des ordures ménagères par habitant n'a pas diminué et les tonnages recueillis en déchèterie augmentent régulièrement. On peut cependant se réjouir de l'augmentation des apports en déchèterie, car c'est le signe de nouveaux bons gestes pour l'environnement !

C'est quoi le SICTOM et le SMITOM ?

Le SICTOM de Sénart : Syndicat Intercommunal de collecte et de Traitement des ordures ménagères SICTOM qui assure la collecte des déchets en porte à porte pour 6 communes de Sénart dont Réau.

Le SMITOM-LOMBRIC : Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères est un établissement public de coopération intercommunale qui assure la compétence traitement des ordures ménagères pour 67 communes (300 000 habitants) et la compétence collecte pour 27 communes (120 000 habitants). L'exploitation des installations de traitement du SMITOM-LOMBRIC est assurée par Veolia Propreté dans le cadre d'une délégation de service public sous forme de régie intéressée.



ENVIRONNEMENT

DOSSIER : Nos déchets

①



La Collecte en porte à porte et les points d'apport volontaire (verres et journaux)

par le SICTOM de Sénart

Représentent 355 kg par habitant d'ordures ménagères en 2010 à Sénart.



Soit :

- 309 kg d'ordures ménagères résiduelles
- 20 kg d'emballages
- 9,5 kg de journaux et magazines
- 15,5 kg de verre
- 1 kg de déchets des marchés forains



2 déchèteries à Sénart :

Sénart dispose aujourd'hui d'une déchèterie à Savigny le Temple. Elle n'est pas suffisante.

Les déchèteries sont dimensionnées pour 30.000 habitants. La nouvelle déchèterie de Réau viendra compléter le service de Savigny.

Sénart dispose d'une plateforme pour les déchets verts à Cesson. Elle sera remplacée courant 2013 par celle de Réau (voir encadré).

En Seine et Marne, les déchèteries représentent une part importante des déchets (140 kg par habitant contre 63 kg au niveau national).



②

Les quais de transfert

Ils permettent de charger le contenu des camions de collecte dans des camions de plus grande capacité qui sont orientés vers des équipements de tri ou de traitements de déchets éloignés des lieux de collecte.

La nouvelle plateforme de Réau accueillera un quai de transfert pour les emballages et ordures ménagères résiduelles du SICTOM.



③

Le Centre de Tri – A Vaux le Pénil

L'équipement indispensable pour séparer, conditionner et expédier les différents types d'emballages à destination des industriels qui recyclent ces matériaux en matières premières : plastique (PET, PEHD et PP), acier, aluminium, carton, brique alimentaire et journaux-magazines. Le Centre de Tri a été modernisé en 2011 avec la mise en place d'un système de tri optique.

10 000 à 15 000 tonnes d'emballages sont valorisées chaque année et 25 personnes sont nécessaires pour faire fonctionner le Centre de Tri.



DOSSIER : Nos déchets

L'Unité de Valorisation Energétique

(UVE)

Près de 140 000 tonnes de déchets ménagers sont incinérés et valorisés chaque année sous forme électrique et thermique.

La chaleur dégagée est récupérée pour le chauffage urbain.

L'UVE a une capacité de production électrique annuelle de 80 000 mégawatts/heure correspondant à la consommation hors chauffage de 20 000 habitants.

L'UVE alimente le réseau de chaleur de Melun avec une production annuelle de 18 000 mégawatts/heure équivalant à la consommation en chauffage et eau chaude sanitaire de 3000 habitants.

À la sortie des chaudières, les fumées sont épurées par un procédé semi-humide.

A la fin du traitement, il reste environ 2% à 4% de résidus non valorisables, à savoir les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration d'Ordures Ménagères) sont des déchets dangereux qui sont enfouis par des centres spécialisés.



La plateforme des encombrants

Installée sur le CIVIS 77 de Vaux-le-Pénil, permet d'accueillir les encombrants collectés en porte-à-porte afin de les trier en trois catégories : ferrailles, incinérables, non incinérables.

Tous les éléments valorisables sont dirigés vers les filières de valorisation adaptées.



Les plateformes de compostage

Dans toute masse de déchets organiques, d'origine animale ou végétale, des micro-organismes utilisent l'humidité et l'oxygène contenus dans la masse pour leur métabolisme et se nourrissent de matière organique.

Cette activité des micro-organismes est vérifiable par la diminution radicale du volume du tas initial.

La plateforme de Réau accueillera la nouvelle plateforme de compostage de Sénart (voir encadré).

Les déchets verts étaient jusqu'à présent, seulement broyés sur la plateforme de Cesson.



Le recyclage

20% seulement des 30 millions de tonnes d'ordures sont recyclés.

Recyclable ne veut pas dire recyclé.

Ce n'est pas parce qu'un produit porte le logo recyclable (la boucle ou anneau de Moëbius) que le produit sera forcément recyclé en fin de vie.

Tout dépend du tri et de l'existence d'une filière de recyclage.

Le point vert, présent sur 95 % des emballages, indique que l'entreprise cotise au programme Eco-Emballages (=participe financièrement au traitement des emballages qu'elle met sur le marché une fois qu'ils sont devenus déchets) mais ne signifie pas que le produit est recyclable.



Les recycleries

Les recycleries remettent en état, puis revendent du mobilier et des objets de la vie courante, issus de la collecte des encombrants. Vous pouvez y acheter des objets à bas prix.

La Recyclerie du Lombric est située à Vaux de Pénil. Une recyclerie est en projet à Sénart.



LA FUTURE PLATEFORME DE REAU

Une enquête publique concernant l'autorisation d'exploiter se déroulera à Réau (voir en dernière page). Vous pouvez consulter le dossier à la mairie.



Le terrain qui a été désigné au SMITOM-LOMBRIC par la Préfecture est situé au lieu-dit « Les Pleins » sur la commune de Réau; il se situe au niveau du demi-échangeur qui fait la jonction entre l'autoroute A5a et la route du bois du Plessis Picard qui rejoint Boissénart. Le SMITOM-LOMBRIC est propriétaire du terrain depuis décembre 2010.

Les travaux de construction de la plateforme de compostage des déchets verts à Réau devraient commencer en janvier 2012 et durer environ un an et demi. La plateforme de Cesson sera fermée dès la mise en service de celle de Réau prévue en 2013.

La nouvelle plateforme regroupera :

La plateforme de compostage

La production d'un compost de qualité destiné à l'agriculture, couplée à une production de plaquettes de bois alimentant les chaudières d'équipements collectifs. Pour la plateforme de compostage, le déversement, le broyage et la fermentation, se feront en bâtiment fermé mis en dépression avec traitement de l'air, supprimant ainsi les nuisances olfactives. Aucune boue ne sera ajoutée au compost.

La déchèterie

L'accès sera gratuit pour les habitants.

Aujourd'hui, les camions qui collectent les déchets ménagers à Sénart en porte à porte parcourent environ 24 km aller/retour. Quand le quai de transfert sera en place à Réau, les camions collectant sur Sénart iront sur le quai de transfert vider leur contenu dans deux trémies (1 ordures ménagères, 1 emballages ménagers) qui sera compacté et chargé dans des camions de grande contenance. Ce sont alors ces camions de grande contenance qui apporteront les déchets ménagers à Vaux-le-Pénil. Cela permettra de réduire le nombre de camions en circulation et donc les nuisances et la pollution. Le coût de transport des déchets sera transféré du SICTOM de Sénart au SMITOM-LOMBRIC.

Le trafic routier induit par la nouvelle plateforme qui se substitue à celui engendré par les déchèteries de Savigny et de Cesson représente plus de 100 véhicules poids lourds par jour. Heureusement ces véhicules ne transiteront pas par les hameaux ni le bourg, mais par l'autoroute A5 et la RD 306.

RECYCLER CHEZ SOI, C'EST FACILE AVEC LE COMPOST :

Pourquoi faire son compost ?

Composter permet de recycler vos déchets organiques, au lieu de les jeter aux ordures classiques. Il vous donnera un terreau pour le printemps gratuit et de qualité supérieure. Le compost remplace très avantageusement les engrais chimiques coûteux et polluants, il contient tous les éléments nutritifs dont vos plantes ont besoin.

Lors de sa décomposition, il va nourrir de nombreux invertébrés qui sont une source de nourriture appréciable pour les oiseaux et de nombreux animaux, c'est bon pour la diversité. Le compost améliore beaucoup la capacité de rétention d'eau du sol (économie d'eau).

Comment utiliser le compost ?

Compost jeune : de 3 à 6 mois Il n'est pas décomposé : convient comme paillage aux pieds des arbres, des haies, il continuera à se décomposer progressivement et protégera les racines de la sécheresse.

Compost intermédiaire : de 6-8 à 9-10 mois. Il est partiellement décomposé, il peut être étalé dans le jardin et/ou enfoui dans la terre par bêchage ou roto-binage. Il apportera les éléments nécessaires aux cultures exigeantes en nutriments (tomates, choux, courges par exemple, ou gazon dépérissant sous les arbres).

Compost complètement décomposé : plus de 9-12 mois : il a une structure grumeleuse, étalé dans le jardin, il améliore la qualité de la terre et la nourrit. Vous pouvez aussi l'utiliser pour le repotage.

Pour faire son compost voir la recette du Lombric disponible en mairie

Que faut-il mettre dedans ?

Tous les déchets ménagers (épluchures de fruits et légumes, cendres de cheminée si elles proviennent de bois propres et non traités par des pesticides, etc.) les déchets du jardin (feuilles mortes, mauvaises herbes fauchées, le papier non teinté et non imprimé, papier-craft, essuie-tout, branches broyées...)

Que ne faut-il pas mettre dedans ?

Les végétaux cuits, les écorces d'agrumes, les déchets de viandes et de poissons. Évidemment pas de plastiques, ni de métaux, ni de substances polluantes (ex : sciures ou copeaux de bois traité ou peint). Il ne faut pas y mettre des résidus médicaux ou vétérinaires souillés (ex : coton ayant servi à désinfecter une plaie).

Comment réaliser le compostage ?

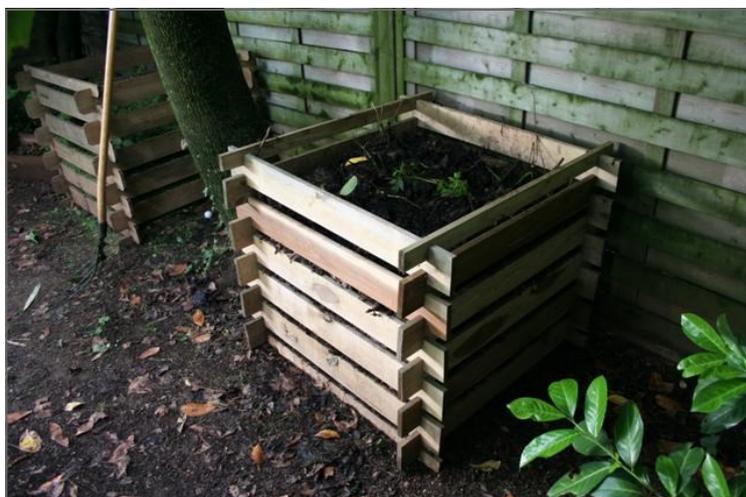
Le plus simple est d'entasser sur la terre, si possible à l'abri de la pluie. Il suffit d'arroser le compost pour l'activer, et de le retourner de temps en temps pour l'aérer.

On peut aussi réaliser une cuve de compostage, avec les matériaux non traités dont on dispose (parpaings, bois, bambous, grillage, palettes ...).

Des cuves ou bacs de compostage sont disponibles dans le commerce.

Il existe également des kits de compostage d'appartement, appelés lombricomposteurs ou vermicomposteurs, Ils permettent de recycler les épluchures ou autres déchets verts, rapidement et sans odeur.

Le SICTOM de Sénart commercialise des bacs de compostage à des prix très intéressants.



Les horaires d'ouverture de la mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00

Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et le Samedi toute la journée
Vendredi après-midi.

MAIRIE

2 Route de Villaroche

77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55

✉ mairie.de.reau@wanadoo.fr

☎ 01.60.60.26.48

Site : mairiedereau.fr

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Opération « Premières pages »

La Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne a décidé de prolonger l'opération « Premières pages » 2011 jusqu'au **31 octobre** afin de permettre aux familles qui n'ont pas pu se déplacer de venir retirer leur lot.

Un bébé en 2010 ?

Un livre-cadeau offert en 2011 !

Vous avez eu la joie d'avoir un bébé en 2010 ou d'adopter un enfant de moins de trois ans, un livre-cadeau vous attend :

Pour connaître la liste des lieux où retirer votre livre-cadeau, rendez-vous sur le site www.premierespages.fr

A retirer avant
le 31 octobre

La Caf de Seine et Marne

Le site de Melun

21-23 avenue du Général Leclerc
est ouvert de 8h30 à 16h30
(fermé les jeudis)

Les services du www.caf.fr sont accessibles 24h/24 et 7 jours sur 7

Ces services sont accessibles avec votre numéro d'allocataire, code confidentiel en précisant votre jour et mois de naissance.

Des téléconseillers sont en ligne du lundi au vendredi

au **0 810 25 77 10**

De 8h30 à 12h et de 13h à 16h

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE

Lorsqu'une personne est victime d'un accident engageant la responsabilité d'un tiers (accident de la voie publique, accident de sport, morsure d'animal, agression, accident médical,...) la Caisse d'Assurance Maladie, qui rembourse à la victime ses dépenses de santé et l'indemnise en cas d'arrêt de travail, se met en relation avec le tiers responsable ou avec sa compagnie d'assurance, pour récupérer les sommes qu'elle engage.

Cette démarche, le *Recours Contre Tiers*, permet de faire supporter au responsable d'un accident les dépenses qu'il provoque. Elle permet aussi de préserver notre système de santé et ne modifie en rien les modalités de prise en charge des assurés sociaux.

Alors, si vous avez été victime d'un accident causé par un tiers, faites-le nous savoir immédiatement. Déclarez-nous votre accident :

- soit en ligne sur www.ameli.fr rubrique Votre Caisse/En ce moment
- Soit par courrier postal mentionnant votre numéro de sécurité sociale à adresser à Caisse d'Assurance maladie de Seine et Marne, Service Contentieux, 77605 Marne la Vallée Cedex 03

PUPILLES DE LA NATION

L'Association Nationale des Pupilles de la Nation des Orphelins de Guerre ou du Devoir du département de Seine et Marne recherche les pupilles de la Nation afin de les informer de leurs droits et les accompagner dans leurs démarches.

Les décrets du 13 juillet 2000 et du 27 juillet 2004 s'adressent aux enfants dont les parents ont été victimes « d'actes de barbarie » au cours de la guerre 39-45, l'Indochine, l'Algérie ; une indemnisation pouvant leur être attribuée.

Si vous pensez rentrer dans le cadre des Décrets cités, contactez l'Association :

La Présidente : Mme HARCZYNSKI au
01.72.83.16.62

e.mail : anpogd.77@gmail.com

Ou

Mme MEMBRE au 06.80.32.17.37



PERMANENCE

Le Conseil Général de Seine et Marne intervient dans des domaines aussi variés que l'enseignement, les transports scolaires, l'aide sociale, le logement, l'aide aux associations, etc...

Pour un conseil ou une demande d'intervention, vous pouvez consulter votre conseiller général Didier TURBA.
Il sera à votre écoute le :

Samedi 5 novembre 2011

en mairie de Réau

De 9h45 à 10h30

ENQUETE PUBLIQUE

Le SMITOM du Centre ouest Seine et Marnais a présenté une demande d'autorisation pour exploiter une unité de compostage des déchets verts, une station de transfert de déchets non dangereux et une déchèterie ouverte aux usagers sur le territoire de la commune de REAU.

Un dossier est déposé en mairie, pour que les habitants puissent prendre connaissance sur place et formuler leurs observations sur le registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations des intéressés en mairie les :

- Jeudi 13 octobre 2011 de 15h à 18h
- Samedi 22 octobre 2011 de 9h à 12h



Happy Halloween
Dimanche 30 octobre 2011

Le Comité des fêtes organise un après-midi Halloween.
Tous les enfants sont attendus déguisés bien sûr.
Des surprises leur sont réservées tout au long de l'après-midi, ainsi qu'un goûter.

Pour plus de renseignements, le programme sera distribué dans vos boîtes aux lettres.

Beujolais Nouveau

Jeudi 17 novembre 2011

Le Comité des fêtes vous attend nombreux en fin de journée pour une dégustation du Beaujolais nouveau accompagné de cochonnailles.

Pour plus de renseignements, le programme sera distribué dans vos boîtes aux lettres.



Les Dimanches de Blandy les-Tours

C'est la période la plus trouble où les fantômes livides sont réputés envahir les tours, les courtines et les fossés du château de Blandy pour y conduire de lugubres sarabandes...

D'intrépides conteurs et comédiens entraînent les visiteurs dans les étages du château et ouvrent les espaces habituellement interdits au public pour un voyage dans le temps, réveillant les rumeurs les plus sombres, les histoires les plus ébouriffantes et formant d'autres récits inouïs.

Jeudi 27 octobre : contes à deux voix

Vendredi 28 octobre : Les Passeurs de l'Arche

Samedi 29 octobre : La Compagnie du Cercle

Lundi 31 octobre : Narrévasion

Mardi 1er novembre : Le Bal de Saint-Bonnet

BLANDY LES TOURS

Festival Pain d'épices et papillotes
Du 17 au 20 décembre

LES RENDEZ-VOUS EN SEINE ET MARNE

Savigny le Temple - Eco-musée Ferme de Coulevrain

Dimanche 6 novembre

23ème Pommades : histoire des fruits et légumes.

Les producteurs de la région vendent des produits fruitiers, des objets artisanaux, du miel. Un concours de tartes aux pommes et une démonstration de pressurage sont proposés au public.

La balade du goût, les 22 après-midi et 23 octobre à partir de 11 heures
Dans plus de 100 fermes en Ile de France.
Retrouvez toutes les informations sur le site www.balade-du-gout.fr ou au 01.64.79.30.63



DATES A RETENIR

Dimanche 30 octobre 2011

Halloween

Organisé par le Comité des fêtes
À la salle des fêtes

Jeudi 17 novembre 2011

SOIREE BEAUJOLAIS

Organisé par le Comité des fêtes
À la salle des fêtes

Dimanche 15 janvier 2012

LOTO

Organisé par la Maison de Retraite
À la salle des fêtes

Permanence de Didier TURBA

CONSEILLER GENERAL

Samedi 5 novembre 2011

En mairie de Réau

De 9h45 à 10h30

**Date des prochains
conseils municipaux**

Lundi 17 octobre 2011

Mardi 15 novembre 2011

Mercredi 17 décembre 2011

INFO REAU N°16

OCTOBRE 2011

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Sonia FOUGERON

Impression : Mairie de Réau - Imprimé sur papier PEFC 10-31-179 à 450 exemplaires